



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Janvier 2009

Date de la convocation 19 Janvier 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. BAUDOT Bernard PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, VALMASCLE : Mme VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à Mme DELEUZE Elisabeth M. MARTINEZ Antoine à Mme THIERS Odile Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert M. BLANQUER Alain à M. SOBELLA Henri M. MONTAGNE Jacques à M. AZAM Joël</p>		

Objet : Renouvellement de la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2009

Monsieur GAIRAUD rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une charte de partenariat a été conclue le 29 juillet 2008 entre la communauté de communes Clermontais et l'ADIL de l'Hérault pour une durée de 4 mois à compter du 1er septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette convention prévoyait notamment la mise en place de permanences régulières d'information sur le logement à raison de deux journées de permanences d'information et de conseil sur le territoire de la communauté de communes :

- le 1er et 3ème mercredi matin de 9 h 15 à 12 h 15 dans les locaux de l'espace Marcel Vidal, 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault.

En contrepartie, la Communauté de Communes du Clermontais s'est engagée à apporter une contribution financière au financement de l'ADIL de l'Hérault, à hauteur de 0,10 € par habitant en 2008 au prorata du nombre de mois écoulés depuis sa prise d'effet sur la base des permanences effectivement assurées par l'ADIL.

Monsieur GAIRAUD propose au conseil de prolonger cette convention aux mêmes conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE Le renouvellement de la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement(ADIL) pour l'année 2009 telle que présentée et jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA